

Opération Mamba

Okologo et Ditona inculpés, mais laissés en liberté provisoire

JNE

Libreville/Gabon

JUSTE Valère Okologo W'Okambat, directeur général de la Société nationale immobilière (SNI), et Alain Ditona Moussavou, ancien directeur général de la Caisse de dépôts et consignations (CDC) et actuel PCA de la Compagnie minière de l'Ogooué (Comilog), sont inculpés pour les faits qui leur sont reprochés, mais bénéficient d'une liberté provisoire, puisque ayant présenté des garanties de se mettre à la disposition de la justice chaque fois que cela sera nécessaire.

Ainsi en a décidé le juge d'instruction du tribunal de première instance de Libreville devant lequel ces deux hauts fonctionnaires ont été auditionnés hier. Ils étaient en garde à vue, depuis mardi 25 janvier, pour nécessités d'enquête, dans les locaux de la Direction générale des contre-ingérences et de la sécurité militaire (DGCISM), plus connue sous l'appellation de B2. Il s'agissait, pour les enquêteurs, de déterminer leur niveau de responsabilité ou d'implication dans différents dossiers. Et c'est au terme de l'enquête préliminaire qu'ils ont été présentés devant le juge d'instruction pour la poursuite de la procédure. Ainsi donc, Valère Okologo W'Okambat a été inculpé pour « détournement de deniers publics, paiements excessifs des services et biens non livrés ». Il pèse sur lui de forts soupçons de détournement de deniers publics. Soupçons accentués après la garde à vue au B2, il y a quelques semaines, de son direc-



Photo : Benjamin PENDI, Benjamin PENDI

Juste Valère Okologo et...

teur technique, ainsi que de son directeur administratif et financier (DAF), auditionnés sur les affaires Nyonie et Dorade, notamment. Des premiers éléments d'enquête, il ressort que dans le cadre du projet de construction de 3 800 logements, des milliards de francs ont déjà été décaissés de l'enveloppe totale de 100 milliards provenant d'un crédit de la BGFI accordé à la SNI. L'examen des décaissements effectués ferait apparaître des incohérences importantes. Pour citer quelques-unes, certains décaissements auraient été opérés en faveur des projets ne faisant pas partie du programme initial, notamment la construction d'immeubles à Angondjé, entre autres. De même, les enquêteurs ont relevé des anomalies sur des comptes bancaires où auraient été effectués des virements. Les montants des avances de démarrage versées aux entreprises adjudicataires

des marchés s'avèrent bien supérieurs à ceux qui devaient être décaissés contractuellement. **ÊTRE À LA DISPOSITION DE LA JUSTICE**• Pire encore, sur le fameux lotissement « Dorade » de 867 logements dans la zone de Ntchengue à Port-Gentil, objet d'un marché de gré à gré obtenu par la société EGCA que dirigeait Mohamed Ben Ali, actuellement en prison à Libreville, l'enquête a révélé que le terrain destiné à recevoir les 867 logements avait été amputé d'une partie importante pour la construction du stade de la capitale économique. Conséquence : la SNI a revu ses ambitions à 400 logements. Alors que la société EGCA aurait fait régler une facture pour la construction de 867 logements. Les explications du directeur général de la Société nationale immobilière étaient attendues sur ces anomalies. Alain Ditona Moussavou, lui, a été inculpé pour « détournement de deniers pu-



Photo : Frédéric Serge Long

... Alain Ditona sont soumis à des obligations.

blics, violation des procédures des marchés publics ». Il lui est reproché la vente de deux terrains, l'un à Nomba-Domaine et l'autre à Plaine-Orety, pour un montant total de 8 milliards de francs. Les sommes ont été virées sur instruction du ministre Magloire Ngambia, (en détention préventive à Gros-Bouquet), dans une banque de la place et chez un notaire. Lequel a distribué ces fonds à des tierces personnes, parmi lesquelles Nkero Capito, Paul Mapessi, - tous deux déjà inculpés -, et bien d'autres encore en fonction qui devront en répondre sans nul doute devant les enquêteurs. D'autres sommes (un milliard de francs) auraient été versés à Satram que dirigeait Mohamed Ben Ali (également en détention préventive). Il est enfin reproché à Alain Ditona Moussavou l'attribution de gré à gré des marchés relatifs à l'aménagement des terrains au nord de Libreville, ce qui est en

violation avec la loi. Ce sur quoi il s'est expliqué. Okologo W'Okambat et Ditona Moussavou ayant présenté des garanties de représentation, le juge a décidé de leur accorder la liberté provisoire. Mais tout dépendra des éléments à charge qui interviendront par la suite. La liberté provisoire s'oppose à la détention préventive, c'est-à-dire à l'incarcération d'un individu mis en examen pour crime ou délit avant le prononcé du jugement. L'individu bénéficiant de la liberté provisoire est soumis à l'engagement : de répondre aux convocations de l'autorité judiciaire ; d'avertir le juge d'instruction de tous ses déplacements. Outre cet engagement, la mise en liberté provisoire peut être accompagnée de certaines obligations particulières qui sont alors prononcées dans le cadre d'un contrôle judiciaire. La liberté provisoire est le principe, la prison est l'exception.

Faits d'ailleurs

Un cadavre retrouvé sans visage

Le corps sans vie d'un homme, âgé d'une soixantaine d'années, a été retrouvé le week-end écoulé à son domicile de Morangis (France). Ce sont des proches qui, inquiets de ne pas avoir de nouvelles de lui, ont donné l'alerte. Les pompiers se sont alors rendus sur les lieux et ont fait la macabre découverte. Le sexagénaire, qui n'avait plus de visage, avait été dévoré par son chien, affamé, après la mort de son maître. Le décès de la victime remonterait à une semaine environ. Une autopsie sera pratiquée afin d'en savoir plus sur les circonstances de cette mort.

Il massacre son ex-femme et ses 3 enfants avant de se jeter dans le vide

Les secours se sont rendus lundi matin dans le sous-sol d'un immeuble à Molenbeek, en Belgique, pour le feu d'une voiture. Après être venus à bout de l'incendie, ils ont découvert dehors, au pied du bâtiment, le corps sans vie d'un homme de 39 ans, qui venait de se jeter du 20ème étage. La voiture incendiée lui appartenait. Les policiers se sont ensuite rendus au domicile de son ex-compagne à Dworp, pour lui annoncer la mauvaise nouvelle. Arrivés sur les lieux, ils ont découvert le corps sans vie de la femme, âgée de 36 ans, et de ses trois enfants, âgés de 6, 8 et 10 ans. Selon les premières constatations, l'homme a massacré son ex-femme et ses trois enfants, avant de revenir chez lui incendier sa voiture et de se jeter par la fenêtre de son appartement situé au 20ème étage. Le trentenaire n'aurait pas supporté le divorce.

Elle vend son bébé à 166 euros pour s'acheter un billet d'avion

En octobre 2016, une femme de 28 ans, originaire d'Ouzbékistan, a donné naissance à un petit garçon. Deux mois avant d'accoucher, alors qu'elle était enceinte de 7 mois, elle s'était mis d'accord avec un couple de ressortissants de la même région pour leur vendre son futur enfant. Elle l'a vendu pour 166 euros (environ 108 896 francs) et a aussitôt dépensé cet argent pour un billet d'avion vers l'Asie centrale. Elle a été condamnée lundi à quatre ans de prison par un tribunal de Saint-Petersbourg. Le couple qui a acheté l'enfant a quant à lui écopé de trois ans de prison.

Rassemblés par JNE

Cinéma/Célébrité/Nécrologie

Mark Salling, star de la série "Glee", retrouvé mort

AFP

Los Angeles/États-Unis

L'ACTEUR Mark Salling, l'une des stars de la série musicale "Glee", a été retrouvé mort et s'est probablement suicidé quelques semaines avant le début de son procès pour possession d'images pédopornographiques, d'après son avocat et la presse américaine. "Je peux confirmer que Mark Salling est décédé tôt ce matin", a écrit son avocat Michael Procter à l'AFP mardi. Il avait 35 ans. D'après le site d'informations sur les célébrités TMZ, il s'est pendu, et son

corps a été retrouvé près d'une berge à Sunland, en banlieue de Los Angeles. Une source proche de l'acteur souligne toutefois que toutes les informations de presse ne sont "pas vérifiées, nous rassemblons encore des informations". La police de Los Angeles n'était pas disponible dans l'immédiat pour commenter le décès du comédien. Mark Salling incarnait Noah Puckerman - Puck, le bad-boy au coeur (et à la voix d'or) - dans la série à succès sur un groupe de performance musicale dans un lycée. "C'était une personne gentille et aimante, très créative, qui faisait de son mieux pour atténuer de graves erreurs



Photo : AFP

Mark Salling s'est pendu et son corps a été retrouvé près d'une berge.

et manques de jugement", ajoute Michael Procter. **APPRECIATION DES SOUTIENS REÇUS**• Son frère, sa mère et son père "apprécient le soutien reçu et demandent que leur vie privée soit respectée", conclut-il.

L'acteur avait été inculpé en mai 2016 pour possession de milliers d'images et vidéos pornographiques mettant en scène des enfants, particulièrement des fillettes. Il avait été libéré sous caution après son arrestation

par la police de Los Angeles. D'après la presse américaine, il avait plaidé coupable et s'attendait à écoper de 4 à 7 années de prison lors de sa condamnation en mars. Un autre acteur de "Glee", Corey Monteith, qui tenait l'un des principaux rôles - il incarnait le héros Finn Hudson -, est quant à lui décédé en 2013 à l'âge de 31 ans d'une overdose d'héroïne. La série qui a fait chanter et danser l'Amérique pendant six saisons de 2009 à 2015, avec des stars d'Hollywood faisant des apparitions notoires comme Gwyneth Paltrow.